

## Projet diocésain de gestion des risques

L'archidiocèse de Moncton a entrepris un vaste programme de gestion des risques au niveau de son personnel, des bénévoles et des édifices diocésains et paroissiaux.

« L'Église de Moncton est soucieuse d'assurer un milieu sécuritaire aux personnes qui participent à des activités au niveau des paroisses et du diocèse, » de dire l'archevêque de Moncton, Mgr André Richard, c.s.c.

Ce programme, mis en place pour répondre aux exigences de la firme Ecclesiastical Insurance, porte sur la sécurité des enfants, des personnes vulnérables, du clergé, du personnel et des bénévoles ainsi que des édifices et terrains appartenant aux paroisses et au diocèse. Des sessions de formation sont prévues pendant la mise en œuvre du programme.

Ce programme de gestion des risques comprend un processus de filtrage à deux niveaux. Le premier niveau touche tout le personnel et les bénévoles effectuant une fonction quelconque au niveau des paroisses et/ou du diocèse – clergé, religieux, religieuses et fidèles laïcs qui seront soumis à une vérification de leur casier judiciaire.

Le deuxième niveau touche les employés et bénévoles désignés comme étant en situation de risque élevé en raison de leur fonction. Dans ce cas, une deuxième vérification est prévue pour déterminer la présence d'une condamnation pour infraction physique ou sexuelle. Les personnes en situation de risque élevé sont celles qui sont appelées à exercer leur fonction auprès d'enfants ou de personnes vulnérables. Les catéchètes, les animateurs et animatrices de la pastorale des jeunes ou de la préparation sacramentelle ainsi que le clergé sont autant d'exemples de risques élevés.

D'autre part, une inspection des édifices et des terrains devra être entreprise afin d'assurer qu'ils respectent les normes de sécurité contre les incendies et de leurs utilisateurs.

Le but du projet de gestion est de réduire la possibilité de risques et de mettre en place des stratégies pour les contrer.

